

BTS NO – Notariat

Présentation

Le titulaire du BTS Notariat travaille au sein d'un office notarial. Il assiste le notaire dans l'accomplissement de certaines tâches en tant qu'assistant rédacteur d'actes ou en qualité de négociateur de biens immobiliers à vendre ou à louer.

Il peut être chargé de la rédaction d'actes simples tels que les contrats de mariage, les donations, les successions, les baux d'habitation... Il contribue au traitement juridique, administratif et comptable lié à l'ouverture, à la constitution, au suivi et à la clôture des dossiers : identification des acteurs, rédaction de courriers, renseignement de formulaires, réunion de pièces juridiques, relance, vérification des délais, classement des actes et archivage... Lors de la formalisation des actes, il contrôle leur qualité et leur conformité : vérification des documents administratifs, élaboration de bordereaux, calcul de droits, dépôt des actes et gestion des relations avec les organismes concernés. La signature de l'acte authentique est effectuée par le notaire lui-même.

Pédagogie

C'est un diplôme de niveau bac +2, diplôme d'Etat de niveau 5 délivré par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il se prépare en alternance régie par un contrat de professionnalisation, d'apprentissage, une période de professionnalisation ou par convention de stage. Au travers d'une relation tripartite coordonnée (Entreprise, l'apprenant, Centre de Formation), la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. L'apprenant est salarié de l'entreprise avec un contrat de travail CDD ou CDI ou stagiaire par le biais d'un stage conventionné.

En initial, la durée totale de stage en entreprise sur l'ensemble de la période de formation est de 12 semaines. Celles-ci sont réparties avec une période d'une durée minimale de 4 à 8 semaines consécutives en première année et 4 à 8 semaines la seconde.

Métiers & Débouchés

Dès l'obtention du BTS, le technicien supérieur « Notariat » exerce principalement son activité professionnelle au sein d'un Office notarial, dont le ou les titulaires sont des notaires.

Il peut également engager ou poursuivre un parcours professionnel au sein d'autres organisations, liées ou non au notariat, telles que :

- Chambre départementale des notaires,
- Conseil régional des notaires,
- Centre de recherches, d'information et de documentation notariales (C.R.I.D.O.N.),
- Conseil supérieur du notariat (C.S.N.),
- ou encore centre de gestion agréé, service juridique d'entreprises, collectivités territoriales, agence immobilière, promoteur immobilier.

Poursuite d'études

- Licence professionnelle métiers du notariat
- Licence professionnelle Finance et contrôle de gestion
- Licence professionnelle Management et Gestion des PME
- Mastère Juriste d'entreprise
- Mastère Spécialité droit européen et international des affaires

Cursus et conditions d'admission

Cursus sur 2 ans

Être titulaire d'un BAC STMG, ES et L ou titre reconnu comme équivalent

Les évaluations se font sur dossier à remplir sur cette page de note site : www.estya.com/fr/admission répondez au questionnaire et déposez les documents demandés (CV, Lettre de Motivation, 2 derniers relevés de notes et dernier diplôme).

Programme

BTS NO – Notariat

(120 crédits ECTS) - Diplôme d'Etat délivré par l'Education Nationale

Modules de formation	Unité	Première année		Seconde Année	
		Crédits ECTS	Volume horaire	Crédits ECTS	Volume horaire
E1 - Culture générale et expression	U1	6	67 h 30	6	67 h 30
E2 - Communication en langue vivante étrangère : Anglais	U2	6	67 h 30	6	67 h 30
E2.1 - Communication en langue vivante étrangère : Anglais - Ecrit	U21				
E2.2 - Communication en langue vivante étrangère : Anglais - Oral	U22				
E3 - Environnement Economique et managérial du notariat	U3	6	67 h 30	6	67 h 30
E4 - Droit Général et notarial	U4	16	180 h 00	16	180 h 00
E5 - Techniques du notariat	U5	20	225 h 00	20	225 h 00
E6 - Activités professionnelles appliquées	U6	6	67 h 30	6	67 h 30
Totaux		60	675 h 00	60	675 h 00
Stage en entreprise		12 Semaines			

Conditions d'Examen

L'examen final se déroule selon les directives des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Les modalités sont décrites dans les référentiels et les circulaires communiquées chaque année. Les épreuves se déroulent par modules en examen oral ou écrit.